



### **Comité Social d'Administration Local**

Alliance **CFDT/CFTC** Titulaire : M. Karl JÉRÔME  
Alliance **CFDT/CFTC** Titulaire : M. Miré VASILJEVIC  
Alliance **CFDT/CFTC** Suppléante : Cécile BILLEREAU  
Alliance **CFDT/CFTC** Suppléant : Vincent DIMINIARD

[cfdt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cfdt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr)  
[cftc.ddfip92@gmail.com](mailto:cftc.ddfip92@gmail.com)

## **Liminaire CFDT/CFTC Finances Publiques sur le Plan EMPLOIS 2023 du 25/01/2023 en re-convocation**

**Bonjour madame la Présidente,**

**L'alliance CFDT/CFTC attend plus de transparence et exige une réelle adéquation entre les charges et les emplois !** Or, depuis que la DGFIP existe, aucun recensement exhaustif des missions et des tâches à effectuer au quotidien dans les services n'a été entrepris. Rien à ce jour ne permet éventuellement d'objectiver les suppressions d'emplois imposées de manière récurrente. Aucun des soi-disant gains de productivité n'a été démontré année après année alors que les outils permettraient de le faire.

**La DGFIP supprime 850 emplois sur le territoire national, la DDFIP des Hauts-de-Seine se voit amputée de 70 emplois (dont 23 emplois au titre des transferts et redéploiement) ! Et ce sont toujours les mêmes qui en font les frais : vous, les usagers du service public, les élus locaux ...**

**Combien de suppression pour la DDFIP 92 en 2024 ?**

L'ensemble des problématiques déjà évoqué par le passé et encore aujourd'hui de manière non exhaustive, qui détruisent nos missions, nos services et accentue le malaise des agents sur la qualité du service rendu aux usagers, dégrade fortement notre bien être et nos conditions de vie au travail.

Le fait est que les charges de travail comme transcrites par les indicateurs fléchés impactent le schéma d'emplois, par le même effet celui-ci impacte la masse salariale et donc le projet de loi des finances.

Depuis de nombreuses années nous n'avons de cesse de vous le dire, ces indicateurs ne reflètent pas la réalité des services.

**Quelle sera encore cette année l'impact sur la charge de travail et sur les conditions de vie au travail des agents ? Quelle est la motivation principale de cette énième réduction des effectifs ou plutôt, comme il se dit, de postes vacants non pourvus par le recrutement national ou la mutation nationale ?**

L'effet du déploiement de quelques moyens informatiques, ne peut à lui seul expliquer cette réduction, car derrière chaque moyen informatique, il y a un agent pour le faire fonctionner. Donc moins de postes, c'est moins d'agents pour les faire fonctionner.

Il n'y a qu'à lire ces mails pour s'apercevoir des différents problèmes récurrents des moyens informatiques. Celui-ci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Nous demandons donc à la direction de prendre position sur les problématiques évoquées, d'en faire la remontée à la DG et de nous faire de réelles perspectives en matière de recrutement. Et dans cette perspective nous vous proposons que les pôles métiers soit présents en CSAL sur certains sujets qui impactent les missions, la charge de travail et les conditions de vie et santé au travail des agents.

Par ailleurs, s'agissant d'un sujet brûlant d'actualité, le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ou 65 ans et/ou une augmentation de la durée de cotisations.

Le Président de la République, lors de ses vœux, a dit deux choses qui sont contestées par la **CFDT/CFTC** : tout d'abord il a dit que le système de retraite était dans une situation très critique et qu'il fallait relever l'âge de départ pour y faire face. Il y a, certes, un déficit mais c'est l'un des déficits les plus faibles qu'il y ait eu avant une réforme. En 2003, la question de la viabilité du système était posée, en 2013 idem, aujourd'hui, ce n'est pas le cas, il n'y a pas le feu dans la maison.

De plus, le Président a dit : "ce que nous faisons rendra le système plus juste", mais c'est faux et archi-faux, car il sanctionne d'abord ceux qui exercent des métiers difficiles et qui ont commencé tôt. Ce qu'il fallait faire, c'est ce qui était prévu en 2019, c'est-à-dire la réforme systémique, le régime universel pour lequel la **CFDT/CFTC** plaide toujours.

La réforme telle qu'elle est désormais envisagée va créer beaucoup de conflictualité sociale.

Enfin, l'alliance **CFDT/CFTC** continue de se mobiliser pour les agents DGFIP pour une revalorisation salariale et indemnitaire pour lutter contre la baisse inexorable du pouvoir d'achat.

Les mobilisations du 19 janvier 2023 contre le recul de 2 ans de l'âge légal de départ à la retraite ont été d'un très haut niveau. Rarement en effet, un mouvement social a commencé aussi fort, plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, et de jeunes se

sont mobilisés mis en grève et/ou ont manifesté, dans le public comme dans le privé, contre la réforme des retraites de ce gouvernement.

Plus de 200 rassemblements, des cortèges importants à Paris, dans les métropoles mais aussi dans les villes moyennes ont eu lieu.

Cette réforme est inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la population. Elle ne s'y trompe pas, puisque même avant d'être dans la rue plus de 600 000 personnes ont déjà signé la pétition intersyndicale.

Les travailleuses et les travailleurs aspirent à partir à la retraite en bonne santé, et avec un niveau de retraite qui permette de vivre dignement. Le message est très clair : le gouvernement doit renoncer à la fois à l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. D'autres solutions existent, elles ont malheureusement été balayées d'un revers de main. L'ensemble des organisations syndicales réaffirme leur opposition à la réforme et sa détermination à avoir un système de retraite juste, financé aussi par un autre partage des richesses.

Afin de renforcer et d'inscrire dans la durée cette première mobilisation massive, les organisations syndicales appellent dès à présent à une nouvelle journée de grève et de manifestation interprofessionnelle.

Et alors que le gouvernement appelle les organisations syndicales à être responsables et à ne pas bloquer le pays, nous réaffirmons qu'il est et sera le seul responsable de cette situation puisque 9 travailleuses et travailleurs sur 10 rejettent cette réforme injuste et brutale.

Nous sommes unis et déterminés à faire retirer ce projet de réforme des retraites, c'est pourquoi l'alliance **CFDT/CFTC** appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier.

**L'alliance **CFDT/CFTC** rappelle à la direction qu'elle s'oppose donc à une augmentation de la durée de cotisation ou de départ d'âge à la retraite à 64 ou 65 ans, et qu'elle mobilisera l'ensemble des personnels pour lutter contre cette réforme injuste!**

**L'alliance **CFDT/CFTC** revendique également une négociation salariale pour pallier la réduction du pouvoir d'achat des agents.**

En ce début d'année 2023, le futur contrat d'objectifs et de moyens (COM) fait l'objet d'une présentation aux agents dans le réseau. Il a aussi été présenté aux OS nationales lors d'un groupe de travail le 10 janvier dernier au matin. Si déjà la durée initiale prévue et la faiblesse des documents préparatoires nous avait alerté sur le risque d'une réunion « cocher la case », sa tenue a confirmé cette crainte.

Les organisations syndicales ont été tenues à l'écart de la préparation du précédent contrat d'objectifs et de moyens (COM) par la direction générale (DG). **Ceci au mépris du droit qui**

**prévoit que** *«les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics»*. Partant de ce constat nous indiquons à la direction nous ne comprenons pas que les organisations représentatives du département n'aient pas été consultées pour cette organisation.

Pour cette COM, la direction avait pris les devants en installant un Conseil Départemental des agents du fait des remontées du grand remue-ménages prévu initialement le 31 janvier 2023 et déplacé le mardi 7 mars 2023.

Ce 25 janvier 2023, est donc prévue en guise de dialogue social, une présentation pour information, un diaporama superficiel présentant les 7 grands axes et 18 objectifs à grand renfort de mots valises et de nuages de mots... Bien sûr le Grand remue-ménages (GRM) a été mobilisé pour légitimer des orientations que la DG souhaite donner à la DGFIP pour les 5 prochaines années et qui sont pour beaucoup celles que la DG souhaitait imposer ...avant le GRM. Quel heureux hasard ! La ficelle est un peu grosse.

**Sur l'informatique**, l'ampleur des problèmes remontés par les agents grâce au GRM doit être pleinement reconnue et faire l'objet de GT de travail en associant le pôle métier au CSAL...Une chose est sûre, comme représentants du personnel, nous demandons que des GT soient mis en place thèmes par thèmes, et que l'on prenne le temps d'avoir un vrai dialogue social sur la gravité des dysfonctionnements informatiques ... Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut entendre.

Si la DDFIP 92 avait voulu faire une présentation correcte aux représentants des personnels, ou même tenter de se rattraper en nous associant à la dernière minute aux dernières discussions, elle aurait pu, par exemple :

- En premier lieu, nous faire une présentation détaillée du cadrage budgétaire qui contraint le COM ;
- Nous expliciter la philosophie de chaque axe et objectif, les buts poursuivis et présenter les modalités pratiques de mise en œuvre envisagées mais encore « négociables » ;
- Pour ce faire, nous fournir des documents préparatoires complets et prévoir une journée pleine et entière de discussions.

Au lieu de cela, vous avez préféré mettre en place un conseil départemental des agents. Le fait de mettre en place ce que la DGFIP veut de vous, n'exclut pas votre responsabilité envers les agents, leur avenir et leurs conditions de vie et santé au travail. Au contraire nous sommes sous votre responsabilité, il vous faut donc être prête à reconnaître l'engagement des agents et pour rechercher à accroître l'attractivité de la DGFIP afin d'attirer de nouveaux « Talents », il faut vous en donner les moyens en termes de conditions de vie et de santé au travail et en termes de rémunérations.

Autres points, beaucoup de SGC ont encore bien du mal à fonctionner. En outre, le positionnement des conseillers aux décideurs locaux (CDC) et leurs missions demandent encore à mieux être définis.

**Et là, il faut bien dire que le futur COM ne manque pas d'air ! Car, sans démordre de son grand déménagement territorial qui laisse un grand vide à la place de l'ancien réseau de proximité, la DG propose pêle-mêle de : « Garantir aux usagers le meilleur accès aux informations et services de la DGFIP, adapté à leurs besoins », d'« améliorer le service à destination des collectivités locales », d'« étendre les services de la DGFIP aux autres partenaires », de « mieux accompagner les usagers particuliers » et de « soutenir les entreprises »... Avec quels agents ? En 2027 ce seront en effet près de 35 000 suppressions d'emplois qui auront été réalisées depuis 2008 ! Dans quels services ? Il ne restera en effet plus qu'un filet à grosses mailles de SIP, de SIE ou encore de SGC !**

Peu importe, les solutions sont toutes trouvées : l'informatique (enfin, quand cela fonctionne...) et bien sûr l'offre multicanal qui seront là pour accomplir le miracle d'un service renforcé, d'un conseil adapté, d'une présence renouvelée ...et combler le grand vide laissé par les services déménagés.

On se pince pour ne pas rire – jaune – devant cette vision éthérée d'une géographie toute numérique et d'une humanité toute dématérialisée.

**Entendons-nous bien, non qu'il ne faille faire progresser nos outils informatiques et donner aux agents, aux usagers et aux partenaires les moyens d'exercer leurs missions pour les uns, d'accomplir leurs devoirs et d'effectuer leurs demandes pour les autres ou encore d'entrer en relation les uns avec les autres.** Mais si l'informatique est un outil essentiel au XXIe siècle, en particulier pour une administration comme la nôtre, il ne saurait être en soi sa raison d'être et contraindre les acteurs à s'y conformer. C'est bien au service des agents, des usagers et des partenaires que les NTIC doivent être et c'est bien pour permettre d'améliorer leurs relations qu'elles doivent être conçues, non pour remplacer les uns, ou asservir les autres.

**Merci pour votre écoute.**